



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET COMMUNIQUE DE PRESSE

**Plan d'urgence aux élevages porcins : ouverture du dispositif « volet 2 –
aide de structuration » le 25 avril 2022**

—

Le 31 janvier 2022 le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie, annonçait un plan d'urgence en faveur de la filière porcine prévoyant des mesures financières exceptionnelles pour aider la trésorerie des éleveurs de porcs. Le premier volet de ce plan est maintenant complété par une aide de structuration assise sur une contractualisation fondée sur la loi « Egalim 2 ».

Ce second dispositif, appelé « volet 2 -aide de structuration », est doté de 175 M €. Cette aide consiste en la prise en charge d'une partie de la perte économique des élevages porcins pour compenser la hausse importante des coûts de production accentuée par le conflit en Ukraine.

Les demandes devront être faites **en ligne** sur le site de la plate-forme de FranceAgriMer à partir du **25 avril 2022 à 10h**. Cette aide sera instruite et payée au fil de l'eau jusqu'à épuisement des crédits et **au plus tard le 15 mai 2022**.

Toutes les informations relatives à ce volet 2 (instruction technique et modèle d'attestation comptable) ainsi que la plate-forme d'acquisition des données sont accessibles via le lien suivant :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/PORCS-Plan-de-sauvegarde-Volet-2-restructuration>